

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 23 avril 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, DUBREUIL Quentin, GEORGES Déborah, GUICHERD Jennifer, HENRI Delphine, JOUIN Nicolas, MACHABERT Rémi, MARTINS Angélique, MEYER Cindy PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROCHIGNEUX Didier, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MACHABERT Rémi

Objet : Désignation correspondant défense (CORDEF)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner un correspondant défense.

La désignation d'un CORDEF parmi les élus est une obligation (*voir instruction ministérielle du 8 janvier 2009*).

Le rôle du CORDEF porte notamment sur :

- Relayer les informations relatives au Ministère des Armées, auprès des autres élus et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations,
- Faciliter l'intervention des forces armées sur votre commune au profit de la population, en cas de déploiement suite à une catastrophe par exemple.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

-désigne à l'unanimité :

Mr Didier ROCHIGNEUX correspondant défense pour la commune de Marcilly le Châtel

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 23 avril 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Rémi MACHABERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260423-2026-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026